



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

**2018**

**RÉSUMÉ**

LA SITUATION  
**DES MARCHÉS  
DES PRODUITS  
AGRICILES**

**COMMERCE AGRICOLE,  
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET  
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**



# TABLE DES MATIÈRES

Cette brochure contient les principaux messages et un résumé du contenu de la publication **La situation des marchés des produits agricoles en 2018**. La numérotation des tableaux et des figures correspond à cette publication.

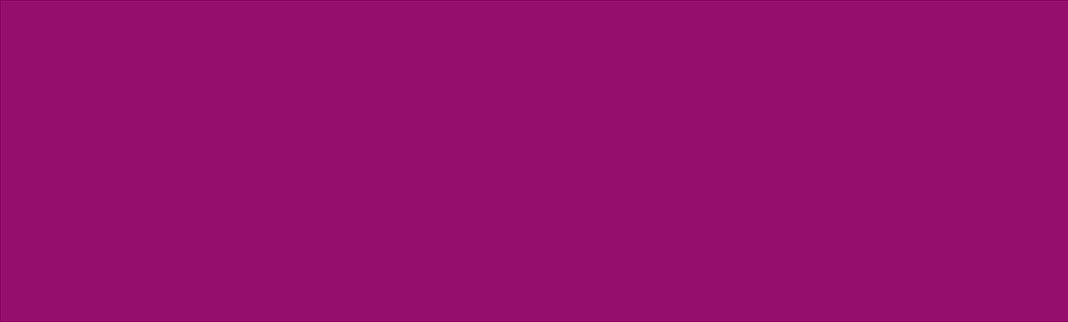
<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>4</b>
<b>CE RAPPORT</b>	<b>7</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>8</b>
<b>PARTIE 1 COMMERCE AGRICOLE: PRINCIPALES FORCES EN JEU ET TENDANCES</b>	<b>13</b>
▶ FIGURE 1.1 Valeur des échanges mondiaux de marchandises et pib mondial: taux de croissance annuels, 2000-2016	14
▶ TABLEAU 1.1 Principaux importateurs de produits agricoles: part de la valeur totale des importations, 2016 et 2000	15
▶ TABLEAU 1.2 Principaux exportateurs de produits agricoles: part de la valeur totale des exportations, 2016 et 2000	16
<b>PARTIE 2 LIENS ENTRE COMMERCE AGRICOLE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>17</b>
▶ TABLEAU 2.1 Climate change and food security	18
▶ FIGURE 2.3 Évolution des exportations agricoles nettes à l'horizon 2050: scénario de changement climatique par rapport au scénario de référence (en milliards d'USD, prix constants de 2011)	19
<b>PARTIE 3 COMMERCE AGRICOLE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE: ÉTUDE DE LA MARGÉ DE MANŒVRE DES ÉTATS</b>	<b>21</b>
▶ TABLEAU 3.1 Soutien interne total	22
<b>PARTIE 4 ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION À SES EFFETS: POLITIQUES ET MESURES DE SOUTIEN INTERNES</b>	<b>23</b>
▶ TABLEAU 4.2 Effets d'une taxe de 20 USD par tonne d'équivalent carbone sur divers prix agricoles dans une sélection de pays (pourcentage d'augmentation)	25
<b>PARTIE 5 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTÉNUATION DE SES EFFETS: LE RÔLE DES POLITIQUES COMMERCIALES</b>	<b>26</b>
▶ FIGURE 5.2 Incidence des marchés libres sur les positions commerciales nettes à l'horizon 2050 dans le scénario de changement climatique	27
<b>PARTIE 6 MESURES NON TARIFAIRES (MNT): RÈGLEMENTS ET NORMES</b>	<b>28</b>
▶ ENCADRÉ 6.1 Estimation de l'empreinte carbone des produits agricoles	29

# AVANT-PROPOS

Aucun avenir n'est possible sans une éradication de la pauvreté et de la faim. Assurer la sécurité alimentaire de tous est à la fois une fonction essentielle et un défi pour l'agriculture, qui doit faire face à des difficultés toujours plus grandes – à mesure que les populations s'accroissent, que l'urbanisation progresse et que les revenus augmentent, le secteur agricole se trouve pressé de répondre à une demande de nourriture saine et nutritive. L'agriculture doit fournir des emplois décents et concourir aux moyens d'existence de milliards de ruraux dans le monde, en particulier dans les pays en développement où se concentrent la faim et la pauvreté. De surcroît, le secteur a un rôle majeur à jouer dans la durabilité de ressources naturelles et d'une biodiversité mondiales précieuses, plus encore dans le contexte d'un changement climatique.

Le changement climatique aura des effets de plus en plus préjudiciables sur de nombreuses régions du globe, les plus durement touchées se trouvant aux latitudes les plus basses. Cela signifie que les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, dont beaucoup sont déjà handicapés par la pauvreté, l'insécurité alimentaire et différentes formes de malnutrition, vont se trouver exposés de façon disproportionnée. L'agriculture de ces régions subira des dommages. Les régions à climat tempéré, à l'inverse, pourraient bénéficier d'effets favorables, la remontée des températures profitant à leurs secteurs agricoles. Il est donc possible que le changement climatique creuse encore l'écart économique entre pays développés et pays en développement. Si nous n'agissons pas rapidement pour lutter contre le changement climatique, nous pouvons nous attendre à voir un paysage agricole très différent dans l'avenir. Le commerce agricole aussi va se transformer.

Les échanges internationaux ont les moyens de stabiliser les marchés et de permettre une redistribution des aliments, des régions excédentaires vers les régions déficitaires, aidant les pays à s'adapter à l'évolution du climat et contribuant à la sécurité alimentaire. Nous devons toutefois veiller à ce que l'évolution et l'expansion du commerce agricole soient équitables et concourent à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à l'échelle mondiale. C'est la raison pour



laquelle, depuis quelques années, la relation entre commerce agricole et sécurité alimentaire s'est invitée avec une insistance croissante dans les programmes commerciaux et les programmes de développement.

Il faudra, en particulier, que la communauté mondiale soutienne l'action des pays en développement visant à atténuer le changement climatique, à s'adapter aux effets de celui-ci et à transformer durablement leur agriculture et leurs systèmes alimentaires. Comme la crise migratoire de ces dernières années l'a montré, aucun pays n'est à l'abri. Ce qui se produit dans une partie du monde aura à n'en point douter des incidences sur d'autres parties, et les politiques élaborées ici et ailleurs doivent en tenir compte.

L'année 2015 a marqué l'arrivée de deux initiatives phares qui ont pris acte de la nécessité pour les pays d'agir collectivement afin de favoriser un développement durable et de lutter contre le changement climatique: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses 17 objectifs de développement durable (ODD), et l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ces deux initiatives témoignent d'une évolution dans la façon de penser les enjeux mondiaux, et toutes deux affirment la nécessité d'un système commercial international juste et transparent. Dans l'alimentation et l'agriculture, le commerce peut jouer un rôle et contribuer à la concrétisation des cibles du Programme 2030 et de l'Accord de Paris.

Le travail de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soutient ces initiatives internationales et s'en inspire. Dans le cadre de sa Stratégie relative au changement climatique, la FAO apporte à l'agriculture des solutions d'adaptation et d'atténuation transformatrices, aux niveaux mondial, national et local. L'Organisation œuvre également à la transparence et à l'efficacité des marchés mondiaux de produits agricoles et soutient les États Membres dans la formulation et la mise en œuvre de politiques agricoles et commerciales propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Ainsi, le travail de la FAO vient appuyer les débats qui se déroulent au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La présente édition de *La situation des marchés des produits agricoles* s'intéresse à cette zone complexe et peu étudiée où se croisent le commerce agricole, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Il est clair que nous ne pouvons pas lutter contre la faim si nous ne trouvons pas de solutions pour atténuer le changement climatique et adapter l'agriculture et les systèmes alimentaires à ses effets. Il est évident également que l'absence d'uniformité de ces effets d'une région et d'un pays à l'autre, ainsi que l'évolution des disponibilités alimentaires et de l'accès à la nourriture qui en résulte, vont modifier les structures et les routes commerciales internationales.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, de nombreux pays se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, y compris dans le secteur agricole, qui est l'un des principaux contributeurs au changement climatique. Des consultations collectives sur les stratégies de lutte contre la vulnérabilité de l'agriculture à ce changement ont été lancées en novembre 2017, lors de la vingt-troisième Conférence des Parties à la CCNUCC, dans le cadre de l'initiative de collaboration sur l'agriculture de Koronivia.

Le présent rapport contribue à ces débats en fournissant une analyse approfondie de l'Accord de Paris et des accords de l'OMC, afin d'en clarifier le propos et de donner des indications sur une action publique susceptible de renforcer la complémentarité de ces accords dans la lutte contre le changement climatique et contre la faim. Les pouvoirs publics doivent agir sur un large spectre pour faire en sorte que le commerce serve les mesures prises pour assurer la sécurité alimentaire et favoriser l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. L'absence d'uniformité des effets du changement climatique dans le monde et les incidences que cela aura sur le commerce agricole, en particulier pour les pays en développement, accentuent la nécessité d'une approche équilibrée de l'élaboration des politiques, lesquelles doivent renforcer le rôle adaptatif du commerce tout en venant en aide aux plus vulnérables.

Si l'on veut libérer le monde de la faim et de la malnutrition à l'horizon 2030, il est essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques qui replacent la production agricole mondiale sur une voie plus durable, protègent les pays et les régions les plus vulnérables et, dans le même temps, facilitent la contribution du commerce à la concrétisation du deuxième objectif de développement durable.



José Graziano da Silva  
Directeur général de la FAO

# CE RAPPORT

L'édition 2018 du rapport sur *La situation des marchés des produits agricoles* vise à approfondir le débat sur la vaste palette d'instruments d'action publique dont disposent les décideurs chargés de mettre en œuvre l'Accord de Paris. Le rapport examine comment les différentes formes de soutien interne et de mesures commerciales nationales cadrent avec l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; comment elles pourraient être utilisées dans l'avenir; et comment les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) déterminent les choix de politiques.

Ce rapport étudie les possibilités d'action qui sont à la jonction entre l'Accord de Paris – un cadre offrant une certaine flexibilité dans l'établissement des cibles et le choix des interventions – et les accords de l'OMC – qui reposent sur des règles précises visant à réduire autant que possible les distorsions de la production et du commerce. À ce titre, il étudie comment renforcer au mieux le rôle complémentaire de ces accords multilatéraux.

# RÉSUMÉ

## LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AURA UNE INCIDENCE SUR L'AGRICULTURE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE NOMBREUX PAYS

Le changement climatique va avoir des conséquences notables sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il est probable en effet que les cultures et l'élevage, ainsi que la pêche et l'aquaculture, seront perturbés d'ici le milieu du siècle par les températures moyennes plus élevées, les changements dans les régimes de précipitation, l'élévation du niveau des mers, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes et la possibilité d'une aggravation des dommages dus aux organismes nuisibles et aux maladies.

Ces incidences ne toucheront pas uniformément toutes les régions et tous les pays. Dans les régions situées aux basses latitudes, où se trouvent la plupart des pays en développement et des pays les moins avancés, l'agriculture subit déjà les effets du changement climatique, avec, en particulier, une fréquence plus élevée des sécheresses et des inondations. Dans les pays en développement, l'évolution du climat pourrait aggraver les problèmes de sécurité alimentaire déjà présents.

Les effets du changement climatique dépendront du lieu, et les variations seront importantes selon les cultures et

les régions. Les zones arides ou semi-arides recevront encore moins de précipitations et accuseront des températures encore plus élevées et, par conséquent, des rendements moindres. À l'inverse, les pays des zones tempérées, dont l'économie est, dans la plupart des cas, développée, devraient tirer profit des températures plus douces durant la saison de végétation. Le changement climatique pourrait donc aggraver les inégalités existantes et creuser encore l'écart entre pays développés et pays en développement

## LE COMMERCE AGRICOLE PEUT CONTRIBUER AUX INITIATIVES D'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET D'ADAPTATION À SES EFFETS

Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, la structure des échanges de produits agricoles a évolué en rapport avec la croissance économique des économies émergentes. Dans les années qui viennent, le commerce agricole pourrait connaître d'autres transformations, conséquences de l'absence d'uniformité et du caractère disproportionné des effets du changement climatique sur les différents secteurs agricoles de la planète. À mesure que le changement climatique modifiera l'avantage comparatif et la compétitivité de l'agriculture des régions et des pays, certains pays pourraient être perdants, et d'autres, gagnants.

Le commerce international pourrait jouer un rôle particulièrement important dans les initiatives d'adaptation, contribuant à la sécurité alimentaire de nombreux pays. À court terme, en faisant circuler les produits alimentaires des zones excédentaires vers les zones déficitaires, il peut constituer un mécanisme essentiel face aux pénuries provoquées par les événements météorologiques extrêmes. À long terme, le commerce international peut aider à ajuster la production agricole de façon efficiente entre les pays.

L'intégration des marchés agricoles mondiaux devrait renforcer le rôle adaptatif du commerce en permettant aux pays qui subissent les effets préjudiciables du changement climatique d'augmenter leurs disponibilités alimentaires et d'améliorer l'accès à la nourriture. Néanmoins, l'intégration du marché agricole mondial devrait également avoir une incidence sur la répartition des gains et des pertes entre les producteurs et les consommateurs. Les petits exploitants familiaux des régions situées aux latitudes basses risquent d'être perdants, tandis que les consommateurs de produits alimentaires devraient y gagner. On s'attend à un résultat inverse dans les régions tempérées.

Des politiques agricoles et commerciales appropriées sont essentielles pour

renforcer le rôle du commerce dans l'adaptation et concilier les multiples objectifs du secteur. L'agriculture doit à la fois réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'ajuster aux effets du changement climatique. Par ailleurs, si elle veut répondre à la demande croissante, l'agriculture de 2050 devra augmenter sa production destinée à l'alimentation humaine et animale et à la fabrication d'agrocarburants de près de 50 pour cent par rapport à 2012. Le fait de produire plus avec moins tout en préservant les ressources naturelles et en renforçant les moyens d'existence des petits exploitants familiaux est un défi majeur pour l'avenir.

La transformation des systèmes agricoles et alimentaires semble être économiquement et techniquement réalisable. Les mesures de soutien interne et les politiques commerciales peuvent stimuler la croissance de la productivité et faire en sorte que le système d'échanges international soit ouvert, juste et transparent. Parallèlement, ces politiques devraient aider à la fois l'agriculture et le commerce à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses effets.

Il est impératif d'organiser de façon intégrée la lutte contre la faim, la malnutrition, la pauvreté et le changement climatique si l'on veut atteindre le deuxième objectif de développement

durable, c'est-à-dire éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable. Les accords et mécanismes multilatéraux permettent une action collective à l'échelle mondiale et facilitent l'alignement de multiples objectifs, tels que l'éradication de la faim; la réalisation d'une agriculture durable; le renforcement des partenariats mondiaux et de la coopération autour du commerce; et la lutte contre le changement climatique.

### **ACCORDS MULTILATÉRAUX: COMPLÉMENTARITÉ DE L'ACCORD DE PARIS ET DES ENGAGEMENTS DE L'OMC POUR L'AGRICULTURE**

En 2015, l'Accord de Paris sur le changement climatique a établi l'objectif à long terme de contenir l'augmentation de la température moyenne de la planète bien au-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, reconnaissant que cela permettrait d'atténuer considérablement les risques et les répercussions du changement climatique. L'Accord permet aussi à chaque pays de déterminer ses propres cibles et ce qu'il considère comme sa juste contribution à la limitation de l'augmentation de la température moyenne mondiale. Ces cibles et la stratégie générale qui doit permettre de les atteindre se retrouvent dans les «contributions déterminées au niveau national», un élément central de l'Accord.

On observe une volonté manifeste de lutter contre le changement climatique en investissant dans les secteurs agricoles et

en les transformant. Les contributions déterminées au niveau national des pays en développement, en particulier, soulignent l'importance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en matière d'adaptation; certains pays indiquent explicitement que le secteur agricole occupe une place importante dans leurs cibles d'atténuation. Cela étant, les contributions déterminées au niveau national demeurent générales et la plupart d'entre elles ne font état d'aucune politique précise.

L'essentiel du travail reste à faire pour convertir l'Accord de Paris et les contributions déterminées au niveau national en interventions climatiques concrètes dans l'agriculture. On dispose d'une large palette d'instruments d'action publique: des investissements dans les techniques innovantes aux subventions incitant les agriculteurs à adopter des pratiques climato-intelligentes; et des règlements visant à réduire les émissions des activités agricoles aux taxes sur le carbone. La plupart de ces instruments entrent dans le champ d'application des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier l'Accord sur l'agriculture, qui vise à limiter l'effet de distorsion des mesures de soutien de la production et du commerce et à établir un système d'échanges juste et non discriminatoire, susceptible d'améliorer l'accès aux marchés et les conditions de vie des agriculteurs dans le monde.

Tout l'enjeu réside dans le renforcement de la complémentarité de l'Accord de Paris et des accords de l'OMC.

## **LES POLITIQUES PERMETTANT DE LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET D'ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE DEVRAIENT ÊTRE INTÉGRÉES**

En principe, il n'existe aucune contradiction de fond entre les politiques élaborées au titre de la lutte contre le changement climatique et les règles commerciales. Les mesures encourageant l'adaptation et l'atténuation dans le secteur agricole s'inscriront dans une action publique plus vaste visant l'agriculture et la sécurité alimentaire, et seront donc soumises aux règles et disciplines de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC. On peut accomplir des progrès considérables en matière d'adaptation et d'atténuation au moyen de mesures qui ne faussent pas le commerce, comme l'augmentation des dépenses consacrées aux techniques innovantes; et l'investissement dans leur utilisation et dans la vulgarisation de pratiques agricoles climato-intelligentes qui favorisent la productivité, permettent l'adaptation au changement climatique et favorisent la fixation du carbone.

Les dépenses consacrées à des programmes environnementaux et à des services écosystémiques susceptibles de réduire les effets externes préjudiciables des émissions que génère la production agricole sont des mesures complémentaires qui n'entraînent que peu d'effets de distorsion de la production et du commerce, voire aucun.

Les mesures telles que le soutien des prix du marché et certains types de subventions aux intrants peuvent fausser les échanges. Certaines subventions climato-intelligentes

bien ciblées pourraient toutefois constituer un instrument efficace pour inciter les agriculteurs à adopter des techniques et des pratiques qui favorisent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, ou obtenir une assurance et une couverture contre les risques liés aux événements météorologiques extrêmes. Les politiques de cette nature peuvent stimuler l'agriculture de façon intelligente face au climat et apporter une solution efficace à la recherche de compromis entre sécurité alimentaire et objectifs d'ordre climatique.

Un soutien climato-intelligent efficace apporté aux agriculteurs peut aussi améliorer l'avantage comparatif du secteur dans les pays qui vont subir les effets préjudiciables du changement climatique, en leur permettant de devenir compétitifs et de parvenir à un meilleur équilibre entre exportations et importations. Ces mesures seront cruciales pour les pays en développement qui pourraient voir leurs importations nettes de produits alimentaires s'envoler en raison des effets du changement climatique. Dans les pays où ces effets risquent de créer des problèmes considérables, des filets de sécurité seront nécessaires tant au niveau international, de façon à alléger les éventuelles pressions liées au financement des importations de denrées, qu'au niveau national, à l'aide de réserves alimentaires d'urgence et de programmes de protection sociale ciblant les pauvres et les personnes vulnérables.

Les politiques commerciales peuvent contribuer au bon fonctionnement des

marchés internationaux, vers lesquels les pays dont la production aura baissé suite à des bouleversements météorologiques pourront se tourner pour assurer leur sécurité alimentaire. L'intégration des marchés mondiaux est à même de renforcer le rôle adaptatif des échanges, à condition que les politiques commerciales s'accompagnent de mesures et d'investissements nationaux climato-intelligents.

Le commerce pourrait aussi tenir une place centrale dans les initiatives d'atténuation du changement climatique. S'il pouvait envoyer les signaux nécessaires pour que les agriculteurs diminuent l'empreinte carbone de leurs produits, les émissions pourraient aussi être réduites à l'échelle mondiale. En pratique, cela nécessiterait l'imposition d'une taxe carbone (ou une mesure d'atténuation équivalente) sur les produits agricoles intérieurs, combinée à un ajustement des droits de douane correspondants visant à désavantager les importations à forte empreinte carbone. Les dispositions de l'OMC offrent une certaine flexibilité en matière de dérogation au principe de non-discrimination ou d'exemption d'application de ce principe, mais l'interprétation et l'application de ces dispositions pourraient présenter des difficultés en raison de l'absence d'une définition et d'une méthode de mesure de l'empreinte carbone qui soient internationalement reconnues. Il existe néanmoins d'autres choix possibles, parmi lesquels l'étiquetage carbone des produits agricoles, qui pourrait influencer

sur les préférences des consommateurs et contribuer à la réduction des émissions imputables à l'agriculture.

Bien qu'il faille rechercher une marge suffisante de négociation de l'action publique à la jonction entre les accords de l'OMC et l'Accord de Paris, il serait préférable que les politiques ne produisent pas d'effets préjudiciables sur les autres pays, en particulier les pays en développement, en restreignant le commerce. Il est clair que les pays développés opèrent leur choix dans un tout autre contexte que celui des pays en développement à faible revenu.

Ce constat est particulièrement vrai pour les pays en développement dont l'agriculture se caractérise par de fortes émissions et risque de prendre de plein fouet les effets du changement climatique, qu'il s'agisse de baisse de production ou de dommages dus aux organismes nuisibles et aux maladies. Les différents défis à relever pour les pays développés et pour les pays en développement sont reconnus dans l'Accord de Paris et dans les accords de l'OMC à travers le principe de responsabilités différenciées et de capacités respectives, et dans le traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement, respectivement.

Étudier et mettre en œuvre des politiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets permettra d'engager le mouvement de transformation nécessaire pour que l'agriculture relève les défis de notre temps.

# PARTIE 1

## COMMERCE AGRICOLE: PRINCIPALES FORCES EN JEU ET TENDANCES

### POINTS ESSENTIELS

- ➔ Le rôle des économies émergentes sur les marchés agricoles mondiaux a pris de l'ampleur depuis 2000. La progression du revenu par habitant et une pauvreté en recul ont stimulé la consommation et les importations alimentaires, tandis que les gains de productivité agricole poussaient les exportations à la hausse.
- ➔ Les pays en développement participent de plus en plus aux marchés internationaux. Le commerce agricole Sud-Sud aussi s'est considérablement développé. Dans les pays les moins avancés, les importations agricoles ont augmenté plus rapidement que les exportations.

### ÉVOLUTION DU COMMERCE AGRICOLE: 2000-2016

De 2000 à 2016, le commerce agricole mondial a plus que triplé en valeur. En moyenne, le commerce de produits agricoles a affiché un taux de croissance annuel supérieur à 6 pour cent, s'élevant de 570 milliards d'USD en 2000 à 1 600 milliards d'USD en 2016 (figure 1.1). Les moteurs de cette évolution ont été la croissance économique – le produit intérieur brut (PIB) a lui aussi doublé depuis 2000 –, l'accroissement de la

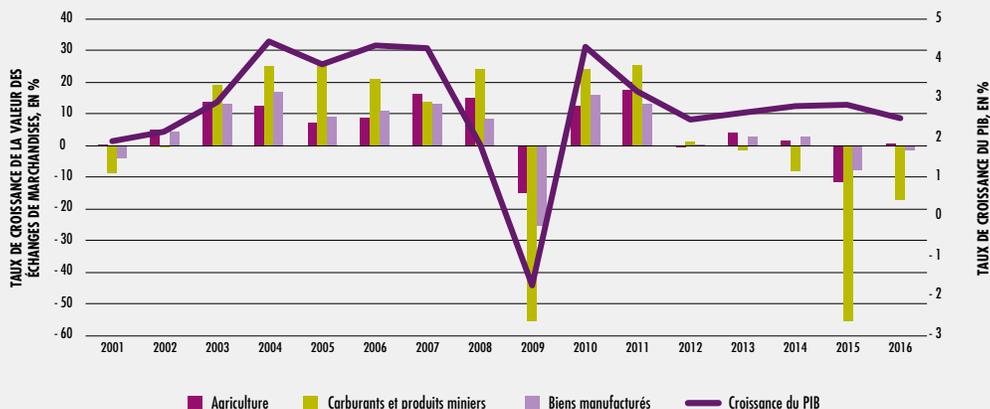
population, les progrès enregistrés dans les transports, les technologies de l'information et de la communication et les améliorations de l'accès aux marchés.

L'importance croissante des économies émergentes a constitué une évolution majeure des marchés agricoles mondiaux depuis 2000. La part de la Chine dans les importations mondiales, de 2,3 pour cent en 2000, s'est élevée à 8,2 pour cent en 2016, plaçant le pays au troisième rang des 20 premiers importateurs, après les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne (Organisation Membre) (tableau 1.1).

Entre 2000 et 2016, d'autres économies émergentes, comme la Fédération de Russie, l'Inde et l'Indonésie, ont augmenté leur part globale dans les importations mondiales, de 3,4 pour cent à 5,2 pour cent. Les économies développées, telles que l'Union européenne (Organisation Membre) et le Japon, ont vu baisser leur part dans le total des importations mondiales en valeur, mais ont conservé leur rang élevé dans le classement des 20 premiers importateurs.

Les changements dans la structure des exportations mettent clairement en relief l'importance croissante des économies émergentes sur les marchés agricoles mondiaux (tableau 1.2).

FIGURE 1.1  
VALEUR DES ÉCHANGES MONDIAUX DE MARCHANDISES ET PIB MONDIAL: TAUX DE CROISSANCE ANNUELS, 2000-2016



SOURCE: Calculs effectués par la FAO à partir des statistiques de l'OMC et des indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale).

Les échanges agricoles englobent les produits couverts par l'Accord sur l'agriculture (annexe 1): ils comprennent donc les matières premières alimentaires et agricoles, mais pas les produits de la pêche et de l'aquaculture, ni les produits forestiers.

Les exportateurs historiques, tels que les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne (Organisation Membre), demeurent en tête de classement si l'on considère leur part dans les exportations mondiales en valeur, mais le Brésil a progressé, passant de 3,2 pour cent en 2000 à 5,7 pour cent en 2016. La Chine occupe désormais la quatrième place, après avoir augmenté sa part, de 3,0 pour cent en 2000 à près de 4,2 pour cent en 2016.

La participation accrue des économies émergentes au commerce agricole

mondial reflète le rythme du changement structurel sur la voie du développement. Au cours des deux dernières décennies, la croissance économique rapide et les hausses du revenu par habitant dans ces économies ont alimenté la demande de produits agricoles et, compte tenu de l'importance de leurs populations, ont conduit à des augmentations considérables des importations.

L'une des caractéristiques essentielles de la participation accrue des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire aux marchés agricoles mondiaux a été

la croissance rapide du commerce Sud-Sud, c'est-à-dire des échanges de produits agricoles effectués entre les pays de ce groupe. La part des importations des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire provenant d'autres pays de ce même groupe a progressé, de 41,9 pour cent en 2000 à 54,4 pour cent en 2015. Sur la même période, les exportations ont connu une évolution similaire.

## ÉVOLUTION DES POLITIQUES AGRICOLES

L'expansion du commerce agricole depuis 2000 a également été facilitée par les améliorations dans l'accès aux marchés résultant de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, conclu en 1995. Le niveau moyen des droits de douane appliqués a baissé à mesure que les pays remplissaient leurs engagements en

**TABLEAU 1.1**  
**PRINCIPAUX IMPORTATEURS DE PRODUITS AGRICOLES: PART DE LA VALEUR TOTALE DES IMPORTATIONS, 2016 ET 2000**

	2016		2000		
	Classement	Part	Classement	Part	
Union européenne (Organisation Membre)	1	39,1	Union européenne (Organisation Membre)	1	45,3
États-Unis d'Amérique	2	10,1	États-Unis d'Amérique	2	10,1
Chine	3	8,2	Japon	3	8,7
Japon	4	4,2	Canada	4	2,8
Canada	5	2,7	Mexique	5	2,3
Mexique	6	2	Chine	6	2,3
Chine, RAS de Hong-Kong	7	1,9	Chine, RAS de Hong-Kong	7	2
Inde	8	1,9	République de Corée	8	2
République de Corée	9	1,9	Fédération de Russie	9	1,7
Fédération de Russie	10	1,9	Arabie saoudite	10	1,2
Indonésie	11	1,4	Suisse	11	1,2
Viet Nam	12	1,3	Indonésie	12	1
Émirats arabes unis	13	1,2	Brésil	13	0,9
Malaisie	14	1,1	Malaisie	14	0,8
Australie	15	1	Égypte	15	0,8
Turquie	16	1	Turquie	16	0,8
Suisse	17	0,9	Inde	17	0,7
Singapour	18	0,9	Thaïlande	18	0,7
Thaïlande	19	0,9	Philippines	19	0,6
Arabie saoudite	20	0,9	Algérie	20	0,6
<b>Total</b>		<b>84,5</b>	<b>Total</b>		<b>86,5</b>

SOURCE: Calculs effectués par la FAO à partir des données de la base World Integrated Trade Solution (consultée en février 2018). Les échanges agricoles englobent les produits couverts par l'Accord sur l'agriculture (annexe 1).

vertu de cet accord, mais aussi en conséquence d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux et de changements unilatéraux de politique. Cela étant, cette moyenne dissimule des variations considérables dans la protection douanière des produits pris individuellement entre les différents pays. Un certain nombre de pays ont maintenu des barrières assez élevées à l'importation pour des produits tels que

les produits laitiers, le riz et le sucre qui ont toujours été très protégés.

La mise en œuvre de l'accord conclu à la Conférence ministérielle de l'OMC de décembre 2015 à Nairobi, qui visait à éliminer les subventions à l'exportation sur les produits agricoles, contribuera à établir des règles du jeu plus équitables à la fois pour les économies émergentes et pour les pays en développement.

**TABLEAU 1.2**  
**PRINCIPAUX EXPORTATEURS DE PRODUITS AGRICOLES: PART DE LA VALEUR TOTALE DES EXPORTATIONS, 2016 ET 2000**

	2016			2000	
	Classement	Part		Classement	Part
Union européenne (Organisation Membre)	1	41,1	Union européenne (Organisation Membre)	1	46,9
États-Unis d'Amérique	2	11	États-Unis d'Amérique	2	14
Brésil	3	5,7	Canada	3	3,9
Chine	4	4,2	Australie	4	3,7
Canada	5	3,4	Brésil	5	3,2
Argentine	6	2,8	Chine	6	3,0
Australie	7	2,5	Argentine	7	2,7
Indonésie	8	2,4	Mexique	8	1,9
Mexique	9	2,3	Nouvelle-Zélande	9	1,6
Inde	10	2,2	Thaïlande	10	1,5
Thaïlande	11	2,0	Malaisie	11	1,4
Malaisie	12	1,8	Inde	12	1,2
Nouvelle-Zélande	13	1,6	Indonésie	13	1,1
Viet Nam	14	1,3	Turquie	14	0,9
Turquie	15	1,3	Colombie	15	0,7
Fédération de Russie	16	1,1	Chili	16	0,7
Chili	17	0,9	Singapour	17	0,7
Singapour	18	0,8	Viet Nam	18	0,6
Suisse	19	0,7	Afrique du Sud	19	0,6
Afrique du Sud	20	0,7	Suisse	20	0,6
<b>Total</b>		<b>89,8</b>	<b>Total</b>		<b>90,9</b>

SOURCE: Calculs effectués par la FAO à partir des données de la base World Integrated Trade Solution (consultée en février 2018). Les échanges agricoles englobent les produits couverts par l'Accord sur l'agriculture (annexe 1).

# PARTIE 2

## LIENS ENTRE COMMERCE AGRICOLE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

### POINTS ESSENTIELS

→ Le changement climatique ne touchera pas les régions du monde uniformément. Ses effets préjudiciables se font déjà sentir dans les pays vulnérables et vont faire peser une menace majeure sur leur sécurité alimentaire.

→ Le commerce agricole peut contribuer à l'adaptation au changement climatique, et à la sécurité alimentaire. Il peut soutenir les mesures d'adaptation en stabilisant les marchés et en redistribuant les aliments, des régions excédentaires vers les régions déficitaires.

Le changement climatique devrait freiner la baisse du nombre de personnes sous-alimentées, effaçant partiellement les effets positifs de la croissance économique sur la sécurité alimentaire. La plupart des études de modélisation indiquent que les effets probables du changement climatique sur la sécurité alimentaire à l'échelle planétaire pourraient être relativement faibles en regard de l'incidence de la démographie, de la croissance du produit intérieur brut (PIB) ou d'autres déterminants. Toutefois, compte tenu du caractère inégal de ses effets, le changement climatique peut être un élément critique en ce qui concerne la sécurité alimentaire dans certaines régions.

Le changement climatique peut aussi avoir une incidence sur la nutrition.

Les effets qu'il pourrait avoir sur les quatre dimensions de la sécurité alimentaire – disponibilités, accès, stabilité et utilisation – sont résumés au [tableau 2.1](#).

À long terme, en modifiant l'avantage comparatif de l'agriculture d'une région à l'autre, le changement climatique pourrait entraîner une transformation notable des modèles de production et une reconfiguration des échanges internationaux. Cette évolution pourrait aggraver ou inverser la position commerciale nette des différentes régions et pays.

TABLEAU 2.1  
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Dimensions de la sécurité alimentaire	Effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire	Horizon
Disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Baisse attendue des rendements moyens mondiaux du riz, du maïs et du blé comprise entre 3 et 10 pour cent par degré de réchauffement</li> <li>▶ Effets sur les animaux d'élevage du fait de la moindre quantité/qualité de fourrage, de la prévalence des organismes nuisibles et des maladies, du stress physique; diminution des rendements et de la qualité de la viande, des œufs et du lait</li> <li>▶ Diminution comprise entre 5 et 10 pour cent des prises de poisson potentielles dans les écosystèmes marins tropicaux</li> </ul>	Évolution lente, long terme
Accès	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Augmentation des prix des produits alimentaires</li> <li>▶ Relocalisation de la production, avec des effets sur les prix, les flux commerciaux et l'accès à la nourriture</li> </ul>	Évolution lente, long terme
Utilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Diminution de la sécurité sanitaire des aliments du fait de l'accroissement des taux de prolifération microbienne sous l'effet de l'augmentation des températures</li> <li>▶ Moindre qualité nutritionnelle des cultures du fait de la diminution de la teneur en azote, protéines, macronutriments et micronutriments des feuilles et des grains sous l'effet de l'accroissement des concentrations de dioxyde de carbone et du climat plus variable et plus chaud</li> </ul>	Évolution lente, long terme
Stabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dommages causés aux cultures et aux moyens d'existence par les phénomènes extrêmes (vagues de chaleur, sécheresses, inondations, tempêtes, etc.)</li> <li>▶ Perturbations à court terme des flux commerciaux à cause des répercussions sur les systèmes de transport</li> </ul>	Phénomènes extrêmes, court terme

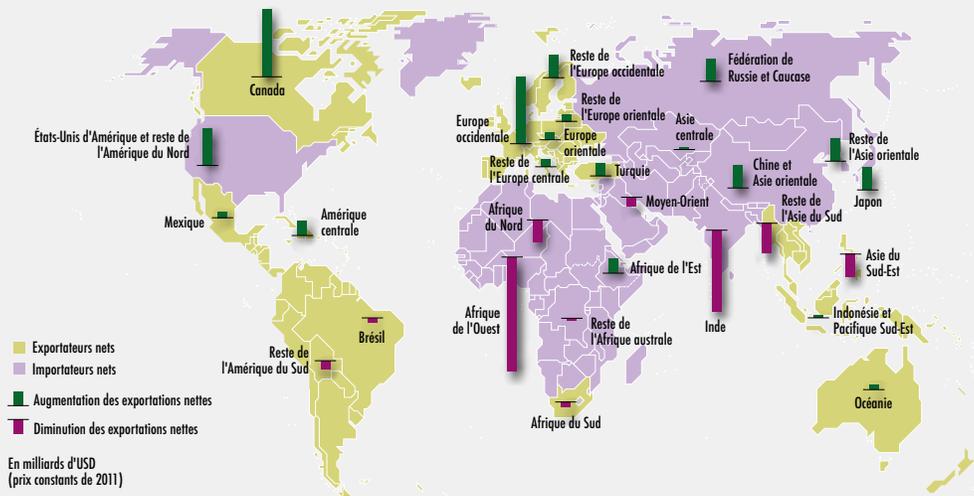
SOURCE: D'après FAO (2016); Campbell *et al.* (2016) et Schmidhuber et Tubiello (2007).

S'il est possible que, dans une certaine mesure, quelques régions, comme celles situées aux latitudes septentrionales, tirent profit du changement climatique, en Afrique et en Asie du Sud.

L'incidence du changement climatique sur le PIB peut être appréhendée en grande partie comme l'effet conjoint de

deux facteurs principaux. Le premier renvoie au sens et à l'ampleur des effets du changement climatique sur les cultures, tels que définis par les chocs d'origine climatique sur le rendement des cultures. Le second tourne autour du poids économique du secteur des grandes cultures, donné par la part des cultures dans la valeur de la production tous secteurs économiques confondus.

**FIGURE 2.3**  
ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS AGRICOLES NETTES À L'HORIZON 2050: SCÉNARIO DE CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR RAPPORT AU SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE (EN MILLIARDS D'USD, PRIX CONSTANTS DE 2011)



NOTE: Le tracé définitif de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été établi. Le statut définitif de la région d'Abiyé n'a pas encore été fixé.

SOURCE: D'après les données fournies par Wageningen Economic Research, 2018. *Climate Change and Global Market Integration: Implications for global economic activities, agricultural commodities and food security. Document de référence du rapport sur La situation des marchés des produits agricoles 2018*. Rome, FAO.

Au niveau mondial, la baisse de la production agricole consécutive au changement climatique devrait se traduire par une hausse relativement faible des prix sur les marchés mondiaux des produits alimentaires. Malgré tout, d'une région à l'autre,

l'évolution des prix des produits alimentaires variera en fonction des effets locaux du changement climatique sur la production agricole et du degré d'ajustement à ce changement des pays et des régions en ce qui concerne le PIB, les salaires et le commerce.



## **HERAT, AFGHANISTAN**

Récolte de blé à la station de recherche Urdo Khan, qui mène des essais de variétés, purifie les semences et produit des semences de remplacement dans le cadre d'un projet de la FAO visant à répondre aux besoins des agriculteurs pour améliorer la productivité agricole et assurer la sécurité alimentaire.

©FAO/Giulio Napolitano

# PARTIE 3

## COMMERCE AGRICOLE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE: ÉTUDE DE LA MARGE DE MANŒUVRE DES ÉTATS

### POINTS ESSENTIELS

→ En principe, il n'existe aucune contradiction de fond entre les politiques en matière de changement climatique et les règles commerciales multilatérales. Différentes dispositions de l'OMC peuvent s'adapter à la mise en œuvre des politiques liées au climat résultant de l'Accord de Paris.

→ Il est possible pour les pays de viser des objectifs de protection de l'environnement dans le cadre des règles de l'OMC. Il faut noter toutefois que l'interprétation et l'application de ces règles s'agissant de produits alimentaires qui ne diffèrent que par leur empreinte carbone n'ont pas encore fait l'objet d'une décision juridique formelle. Une définition convenue à l'échelon international de l'empreinte carbone pourrait faciliter la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

→ Les débats devraient se poursuivre sur les éléments situés à la jonction de l'Accord de Paris et des accords conclus sous l'égide de l'OMC, de façon à renforcer la complémentarité de ces deux approches. Cela peut contribuer à réduire les émissions de l'agriculture à l'échelle mondiale.

L'absence d'uniformité des effets du changement climatique sur la production agricole d'une région à l'autre va renforcer le rôle adaptatif du commerce et sa contribution à la sécurité alimentaire. Pour une grande part, cette efficacité potentielle dépendra de la qualité de fonctionnement du système d'échange, et donc des politiques et des mesures à la frontière des pays. L'Accord de Paris est parvenu à dégager un consensus politique autour de l'idée d'une lutte collective contre les difficultés liées au changement climatique, mais son efficacité s'agissant de promouvoir des mesures d'adaptation et d'atténuation dans l'agriculture dépendra d'actions spécifiques qui restent à examiner. Cet examen devra se dérouler sur la base, entre autres, de l'Accord de Paris et des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – en particulier l'Accord sur l'agriculture, qui traite des instruments en matière de politique agricole –, et chercher à déterminer comment renforcer la complémentarité d'approche des deux accords. Le [tableau 3.1](#) fournit une description plus détaillée des disciplines de l'OMC concernant le soutien interne.

Le principal défi qu'il est probable que les politiques d'atténuation portant sur l'agriculture auront à relever concerne le principe de non-discrimination, qui interdit la discrimination de produits «similaires» en tous points excepté leur empreinte

carbone, laquelle résulte de procédés et méthodes de production (PMP) différents. Pour dire les choses simplement, on peut se demander si, compte tenu de cette règle, un pays où le prix de la viande produite sur le territoire augmente en raison de l'adoption de politiques visant à réduire les émissions du secteur de l'élevage – augmentation due aux dépenses supplémentaires engagées par les producteurs locaux pour se mettre en conformité avec les nouvelles politiques –

sera en mesure d'harmoniser les règles du jeu en relevant les droits de douane sur les importations de viande produites selon des méthodes générant de plus fortes émissions.

Il est manifeste qu'une analyse sérieuse dans le cadre des règles de l'OMC devrait prendre en compte la nature des mesures spécifiques envisagées et les obligations en cause.

**TABLEAU 3.1**  
**SOUTIEN INTERNE TOTAL**

Mesures qui ne font pas l'objet d'engagements de réduction. Elles peuvent être utilisées sans plafonnement du soutien à condition que les critères de mise en œuvre applicables soient respectés. Les mesures de soutien qui ne sont pas soumises à des engagements de réduction peuvent entrer dans les trois «catégories» de politiques de base ci-après.		Mesures qui font l'objet d'engagements de réduction prévus et de limites définies. Les mesures qui ne répondent pas aux critères d'exemption de la catégorie verte, de la catégorie développement ou de la catégorie bleue sont souvent désignées sous le terme «mesures de la catégorie orange».		
Catégorie verte (Annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture)	Catégorie développement (Article 6.2 de l'Accord sur l'agriculture)	Catégorie bleue (Article 6.5 de l'Accord sur l'agriculture)	Catégorie orange (Article 6 de l'Accord sur l'agriculture)	
				De minimis
Les mesures de la catégorie verte comprennent les politiques nationales qui sont considérées comme n'ayant <b>aucune incidence minimale sur le commerce</b> et la <b>production</b> , telles que les services publics de recherche-développement, de vulgarisation et d'investissement dans les infrastructures. Sont également concernés les paiements directs aux producteurs de denrées agricoles de base, tels que la garantie de revenu découplée de la production, les aides visant à encourager un ajustement structurel de l'agriculture et les paiements directs versés dans le cadre de programmes d'assistance environnementaux et régionaux.	Les mesures de la catégorie développement offrent aux pays en développement davantage de souplesse en matière de soutien interne. Cette catégorie englobe les mesures directes ou indirectes qui font partie intégrante des programmes de développement de ces pays et qui encouragent le développement agricole et rural. Ces mesures comprennent les subventions à l'investissement généralement disponibles pour l'agriculture, les subventions aux intrants agricoles accordées de manière générale aux producteurs ayant de faibles revenus ou dotés de ressources limitées et le soutien interne destiné à inciter les producteurs à abandonner les cultures de plantes narcotiques illicites.	Les mesures de la catégorie bleue sont similaires à celles de la catégorie orange, mais contraignent les agriculteurs à limiter leur production, ce qui permet de réduire les distorsions de la production. À l'heure actuelle, les subventions de la catégorie bleue ne sont pas limitées.	La catégorie orange comprend les mesures de soutien des prix ou les subventions aux intrants directement liées à la production. Ce soutien est soumis à certaines limites: 32 membres de l'OMC ayant accordé un soutien interne non exempté durant la période de base ont pris des engagements de réduction. Les membres n'ayant pas pris ce type d'engagements doivent faire en sorte que leur soutien relevant de la catégorie orange ne dépasse pas les niveaux <i>de minimis</i> . Les engagements de réduction font référence à la «mesure globale du soutien totale» (MGS totale), qui limite concrètement le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges.	Les niveaux <i>de minimis</i> correspondent au soutien interne minimal autorisé même s'il crée des distorsions – jusqu'à 5 pour cent de la valeur de la production pour les pays développés et jusqu'à 10 pour cent pour la plupart des pays en développement. La disposition <i>de minimis</i> s'applique à la fois au soutien interne par produit et au soutien interne non spécifique du produit.

# PARTIE 4

## ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION À SES EFFETS: POLITIQUES ET MESURES DE SOUTIEN INTERNES

### POINTS ESSENTIELS

- De nombreuses mesures d'action publique peuvent soutenir l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à ses effets et la sécurité alimentaire avec très peu de distorsion, voire aucune, sur le commerce. On peut ainsi citer la recherche-développement, la vulgarisation, la formation, l'assistance technique et les investissements, qui tous peuvent appuyer l'adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes.
- Des incitations appropriées pourraient malgré tout être nécessaires pour faciliter encore l'adaptation et l'atténuation dans l'agriculture. Certains types de subventions peuvent encourager une adoption à grande échelle de pratiques agricoles climato-intelligentes. Les débats doivent s'intéresser prioritairement à l'impact des mesures sur la production et le commerce.
- Les assurances agricoles contre les risques climatiques seront de plus en plus nécessaires, mais il est probable que leur coût augmentera.
- Des réserves alimentaires humanitaires d'urgence constituées au niveau régional peuvent renforcer l'adaptation aux effets du changement climatique et contribuer à la sécurité alimentaire.

Les politiques agricoles favorisent l'efficacité et corrigent les défaillances du marché, telles que les difficultés auxquelles les agriculteurs sont confrontés dans l'adoption de nouvelles techniques, du fait du manque d'information. Les pays apportent aux agriculteurs différents types d'aides, qui vont des versements directs contribuant à maintenir le revenu agricole sans toucher la production, à des subventions aux intrants, tels que l'électricité, l'eau et les engrais, susceptibles d'accroître la production. Ce large éventail de politiques et de règlements crée un ensemble d'incitations et de désincitations à avancer dans la concrétisation des trois objectifs principaux de l'agriculture climato-intelligente: accroître de manière durable la productivité et les revenus de l'agriculture; adapter et renforcer la résilience au changement climatique; et, là où c'est possible, réduire et/ou éliminer les émissions de gaz à effet de serre (GES).

La R-D, la formation, la vulgarisation et les services de conseil sont des instruments extrêmement pertinents pour atteindre les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses

effets. L'évolution technique, la vulgarisation et la formation joueront un rôle essentiel dans la promotion des méthodes agricoles climato-intelligentes et dans la durabilité de l'agriculture face au changement climatique.

**Assurances agricoles:** les assurances agricoles peuvent aider les agriculteurs à gérer les risques climatiques croissants et à investir dans leur exploitation, mais peuvent aussi être inabordables, en particulier pour les exploitants familiaux. L'utilisation de subventions pour soutenir des programmes d'assurance récolte novateurs peut donc parfois se justifier dans un contexte d'augmentation probable de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes.

**Réserves alimentaires régionales:** des initiatives régionales peuvent aussi appuyer la constitution de réserves alimentaires d'urgence, telles que la réserve régionale de sécurité alimentaire de la CEDEAO. Les dispositifs régionaux peuvent améliorer l'efficacité et réduire les coûts par rapport à des réserves nationales, grâce à la mise en commun des ressources de plusieurs pays. Pour fonctionner de façon optimale, ces réserves devraient être associées à des systèmes d'alerte précoce déterminant les risques liés

au climat et aux prix, ainsi que leurs effets sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence.

**Taxes carbone:** De nombreux analystes proposent de recourir à des taxes sur le carbone pour corriger les externalités sociétales causées par les émissions de GES du fait du réchauffement planétaire qui s'ensuit. Le recours aux taxes pose deux problèmes majeurs: premièrement, la détermination du niveau de taxation approprié n'est pas simple; et deuxièmement l'application de la taxe aux émissions dues à l'agriculture soulève des difficultés. Cela étant, quelle que soit la façon dont on structure la taxe carbone sur l'agriculture, celle-ci aurait pour effet immédiat de faire monter les prix des produits d'origine agricole en fonction des émissions correspondant à leur production (tableau 4.2).

**Quotas d'émission cessibles:** certains pays taxent directement l'énergie produite à partir de combustibles fossiles (carburants utilisés pour le transport ou gaz naturel servant au chauffage, par exemple), mais les dispositifs de quotas d'émission cessibles offrent une approche plus complète de la tarification des émissions. Ces dispositifs pénalisent les producteurs des produits et services les plus fortement émetteurs en les contraignant à acquérir des permis d'émission et fournissent en même temps des incitations à utiliser des technologies moins émettrices.

**TABEAU 4.2**  
**EFFETS D'UNE TAXE DE 20 USD PAR TONNE D'ÉQUIVALENT CARBONE SUR DIVERS PRIX AGRICOLES DANS UNE SÉLECTION DE PAYS**  
**(POURCENTAGE D'AUGMENTATION)**

Pays	Blé	Riz	Viande bovine	Viande d'ovins	Viande de poulet
Australie	3,0	3,4	11,0	13,4	0,2
Brésil	2,2	2,5	16,5	16,7	0,2
Chine	2,6	4,0	12,5	5,9	0,6
États-Unis d'Amérique	2,4	5,6	6,0	-	0,2
Éthiopie	1,2	7,1	71,5	25,2	2,8
Inde	3,6	3,5	54,4	22,4	0,5
Indonésie	2,4	5,6	22,6	22,3	2,9
Nouvelle-Zélande	2,4	-	8,9	8,1	0,2
Union européenne	2,4	13,1	8,2	10,1	0,2

SOURCE: Blandford, D., et Hassapoyannes, K. 2018. The role of agriculture in global GHG mitigation. OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers No. 110. Éditions OCDE, Paris.

# PARTIE 5

## ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTÉNUATION DE SES EFFETS: LE RÔLE DES POLITIQUES COMMERCIALES

### POINTS ESSENTIELS

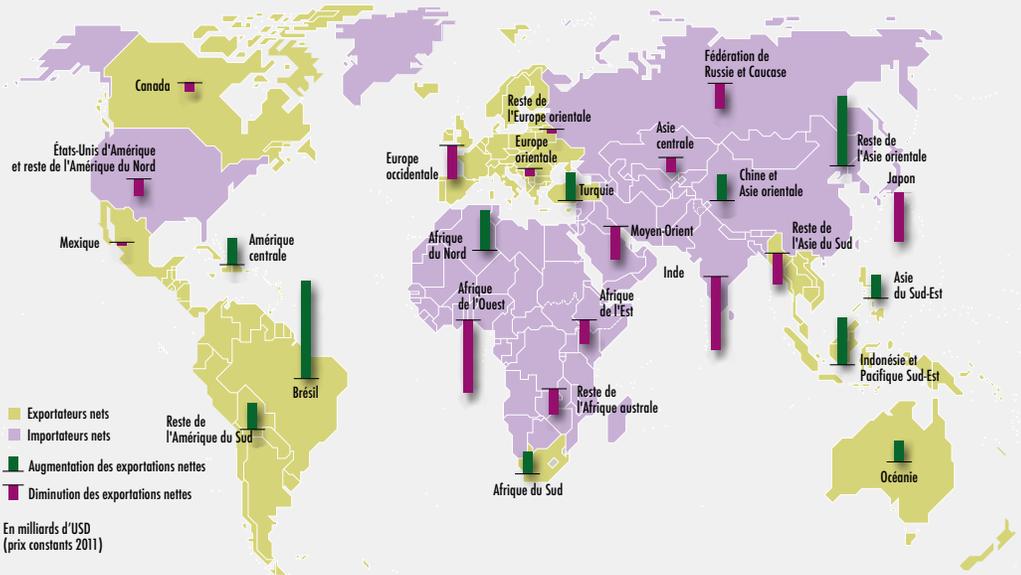
→ Le commerce peut contribuer à améliorer la sécurité alimentaire. À court terme, il offre un moyen de pallier les déficits de production dus aux phénomènes météorologiques extrêmes. À long terme, il peut contribuer à un ajustement efficace de la production agricole selon les pays.

→ Le commerce peut venir à l'appui des mesures d'atténuation et contribuer à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Il serait utile de trouver un consensus autour de la définition et du calcul de l'empreinte carbone et des mesures visant à faciliter les échanges de produits à faible empreinte carbone.

Le commerce joue un rôle clé dans la croissance économique et fait partie des composantes essentielles de toute stratégie de sécurité alimentaire. De manière générale, tous les pays disposent d'un avantage comparatif pour certains biens et services et sont susceptibles de tirer profit du commerce. On s'attend à ce que le changement climatique vienne bouleverser les différents avantages comparatifs dont jouissent les régions et les pays dans l'agriculture. Les échanges et les politiques commerciales jouent un rôle important en modelant l'adaptation au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes, et en assurant la sécurité alimentaire en cas de déficits de production dus à des aléas climatiques (voir la [figure 5.2](#)).

L'intégration des marchés, les droits à l'entrée et l'élimination des subventions aux exportations auront pour effet d'augmenter les échanges commerciaux internationaux et renforcer leur rôle dans l'adaptation en facilitant la circulation des produits agricoles des régions excédentaires vers les régions déficitaires. L'ouverture des marchés aura des répercussions favorables sur la sécurité alimentaire, mais les producteurs des régions qui devraient subir les répercussions du changement climatique seront confrontés à une concurrence

**FIGURE 5.2**  
**INCIDENCE DES MARCHÉS LIBRES SUR LES POSITIONS COMMERCIALES NETTES À L'HORIZON 2050**  
**DANS LE SCÉNARIO DE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



SOURCE: Wageningen Economic Research. 2018. Climate Change and Global Market Integration: Implications for global economic activities, agricultural commodities and food security. Document de référence du rapport sur *La situation des marchés des produits agricoles 2018*. Rome, FAO.

intense. Les politiques commerciales devront concilier les objectifs de développement rural, les cibles de production agricole durable et les besoins en matière de sécurité alimentaire.

Cependant, l'Accord sur l'agriculture limite l'utilisation de mesures commerciales telles que les subventions à l'exportation, les tarifs d'importation et les restrictions à l'exportation, qui entravent l'ouverture des marchés

agricoles nationaux et altèrent les liens qui existent entre les cours nationaux et internationaux.

Le commerce peut également venir à l'appui des mesures d'atténuation et contribuer à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Cela pose un vrai défi et des discussions sur les politiques commerciales susceptibles de soutenir les mesures d'atténuation seront essentielles.

# PARTIE 6

## MESURES NON TARIFAIRES (MNT): RÉGLEMENTS ET NORMES

### POINTS ESSENTIELS

→ L'étiquetage carbone pourrait aider à orienter les préférences des consommateurs, et contribuer à la transition vers une économie à faibles émissions. Il conviendrait d'adopter une approche reconnue à l'échelle internationale pour définir les normes correspondantes.

→ Le changement climatique pourrait renforcer considérablement l'incertitude que génèrent les menaces sanitaires et phytosanitaires (SPS). Cela risquerait d'entraver les échanges commerciaux, notamment ceux des pays en développement, à moins que ne soient mises en place des mesures appropriées d'évaluation, de surveillance, de suivi et de diagnostic des risques ainsi que des infrastructures frontalières adaptées.

→ Les coûts supplémentaires liés à l'étiquetage et aux normes pourraient représenter une charge, notamment pour les exploitants familiaux et les petits transformateurs de produits alimentaires dans les pays en développement.

L'application de normes environnementales aux produits alimentaires et l'écoétiquetage sont de plus en plus courants dans de nombreux pays. Les normes et l'étiquetage des produits ont contribué à créer un marché pour le commerce «équitable» de produits ligneux et papetiers «biologiques» provenant de sources durables.

De même, en orientant les préférences des consommateurs vers des produits alimentaires et agricoles obtenus par des méthodes générant peu d'émissions, on pourrait mettre en place les incitations nécessaires pour augmenter la contribution de l'agriculture aux efforts d'atténuation.

À cet égard, il serait important de savoir si la disposition relative à la protection de l'environnement permettrait aux pays d'imposer des règlements techniques associés aux caractéristiques environnementales des produits, telles que leur empreinte carbone (voir l'[encadré 6.1](#)). Cependant, étant donné que l'empreinte carbone, concrètement, ne constitue pas une partie physique des produits (mais est plutôt une conséquence de la méthode de production, du processus de transformation et du transport), les implications de la disposition de

**ENCADRÉ 6.1****ESTIMATION DE L'EMPREINTE CARBONE DES PRODUITS AGRICOLES**

L'empreinte carbone des produits agricoles désigne généralement l'équivalent carbone cumulé des émissions générées à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement (la quantité d'équivalent dioxyde de carbone, ou équivalent CO<sub>2</sub>, par kg de produit). L'évaluation des effets associés aux différents stades du cycle de vie d'un produit est appelée analyse du cycle de vie (ACV). L'ACV complète d'un produit considérera les émissions (principalement de CO<sub>2</sub>) générées par la production et la fourniture des intrants utilisés par les agriculteurs, les émissions directes et indirectes liées aux processus de production agricole (CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O et CO<sub>2</sub>, y compris les émissions nettes découlant de l'affectation des terres et du changement d'affectation des terres), ainsi que les émissions ultérieures associées au transport, à la transformation, au stockage et à la livraison des produits aux consommateurs. Elle tiendra également compte des émissions liées aux déchets produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement et au point de consommation finale (CO<sub>2</sub>, principalement).

Les Lignes directrices de 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de GES pour l'agriculture, les forêts et les autres utilisations des terres (AFAUT) fournissent des directives relatives à l'estimation des émissions liées à l'agriculture. Ces lignes directrices couvrent l'émission et l'élimination de GES par les terres agricoles (terres arables, rizières et systèmes agroforestiers), ainsi que dans le cadre de la production animale et de la gestion des effluents d'élevage. Les émissions des activités en amont et en aval de l'agriculture et la consommation d'énergie par les exploitations ne sont pas intégrées dans les estimations AFAUT, mais les émissions indirectes associées à la consommation d'énergie des secteurs AFAUT sont comptabilisées dans celles du secteur de l'énergie.

Les Parties à l'Accord de Paris utilisent la méthode du GIEC pour élaborer les inventaires nationaux des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les réservoirs de GES. Elle comprend trois niveaux associés à des degrés de complexité croissante, que ce soit en matière de données requises ou de procédures. Le niveau 3 offre les estimations les plus précises et doit être utilisé pour les secteurs clés. Des travaux sont en cours afin d'actualiser les lignes directrices de 2006 en fonction des nouvelles connaissances scientifiques et techniques, notamment celles relatives aux facteurs d'émissions pour certaines catégories d'activités et pour certains gaz.

Les ACV sont également fondamentales pour l'étiquetage carbone. L'Organisation internationale de normalisation (ISO), par exemple, requiert que l'empreinte carbone figurant sur les étiquettes environnementales soit quantifiée dans le cadre d'une ACV reposant sur des normes ISO. L'étiquetage carbone doit donc fournir l'historique carbone complet du produit, y compris celui associé à son stockage et à son transport. Ce n'est pas le cas, par exemple des étiquettes indiquant les kilomètres alimentaires – distance parcourue par les produits alimentaires, du producteur au consommateur, qui permet de calculer l'énergie consommée pour leur transport – dont on pourrait dire qu'elles dressent un tableau un peu trop simpliste.

Les ACV qui mesurent l'intensité des émissions dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture restent extrêmement difficiles à effectuer, à la fois en raison des problèmes méthodologiques et du fait des données à fournir. Dans certains cas, une analyse partielle – évaluation de l'empreinte carbone d'un produit à un stade particulier de la chaîne d'approvisionnement, par exemple – peut également se révéler utile. ►

ENCADRÉ 6.1  
(SUITE)

La FAO produit des estimations d'équivalent empreinte carbone (Intensités des émissions sur FAOSTAT) pour une série de produits; ces estimations sont fondées sur l'efficacité de la production, par pays et dans le temps. Ces estimations facilitent l'analyse des tendances agro-environnementales à l'échelle nationale et régionale. Des données exprimées en kilogrammes (kg) d'équivalent CO<sub>2</sub> par kg de produit sont fournies pour un ensemble de

produits agricoles (céréales, riz, viande, lait, œufs, etc.). Le calcul est limité aux émissions générées au sein de l'exploitation agricole. Les autres émissions issues de la production en amont et en aval, des processus de consommation et des échanges commerciaux ne sont pas prises en compte; les données analytiques ne sont donc pas comparables à une ACV complète, mais elles fournissent une excellente base de départ pour cette dernière.

SOURCES: Blandford, D. 2018. Border and related measures in the context of adaptation and mitigation to climate change. Document de référence du rapport sur *La situation des marchés des produits agricoles 2018*. Rome, FAO; GIEC. 2006. Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories. Volume 4. Agriculture, Forestry and Other Land Use (<http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/vol4.html>); FAO. 2017. Intensités des émissions. FAOSTAT [en ligne] <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/EI/visualize>.

l'Accord OTC relative au traitement identique des produits importés et des produits similaires d'origine nationale restent à déterminer.

Le changement climatique entraînera des modifications difficiles à prévoir

dans la distribution des organismes nuisibles et des maladies. En tant que tel, Il est essentiel d'accorder aux questions sanitaires et phytosanitaires toute l'attention qu'elles méritent dans le débat général sur le changement climatique.



# 2018

## LA SITUATION DES MARCHÉS DES PRODUITS AGRICOLES

### COMMERCE AGRICOLE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le commerce agricole mondial a considérablement progressé en valeur depuis 2000. La configuration des échanges s'est également modifiée – les économies émergentes et les pays en développement jouent un rôle plus important sur les marchés internationaux, et le commerce agricole Sud-Sud s'est fortement développé. Les effets des changements climatiques sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition ne seront vraisemblablement pas uniformes d'un pays à l'autre, ni d'une région à l'autre. L'évolution des avantages comparatifs dans l'agriculture mondiale va également avoir des incidences sur le commerce international.

La présente édition de *La situation des marchés des produits agricoles* s'intéresse à cette zone complexe et peu étudiée où se croisent le commerce agricole, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Elle offre une contribution importante aux débats d'orientation sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le cadre de l'Accord de Paris et des règles multilatérales applicables aux échanges agricoles. Elle étudie les politiques – tant les mesures de soutien interne que les mesures commerciales – qui peuvent favoriser la sécurité alimentaire, l'adaptation et l'atténuation, et renforcer les moyens d'existence des petits exploitants familiaux partout dans le monde. Étant donné que le changement climatique peut avoir des effets à évolution lente comme à évolution rapide, il convient d'examiner plus avant, au sein des instances internationales, les mesures susceptibles de contribuer de manière significative à son atténuation et à l'adaptation à ses effets, en faisant en sorte de renforcer la complémentarité entre règles commerciales et interventions climatiques.

